

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALGORGE**

SEANCE DU 13 MARS 2010

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

En exercice: 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation
3 mars 2010

L'an deux mille dix, et le 13 mars à 17H00,
Le Conseil Municipal de VALGORGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
de 9, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BONIN,

Présents : Mr Bernard BONIN, Mmes Christelle MONTEREMAL, Claudie SEVEYRAC, Mireille DUVERNOIS, Elsa LAMARCHE, Pascale MANFREDI-VIELFAURE, Elisabeth SEVEYRAC ; Mrs André JOUVE, Michel DEGUILHEN,

Absents excusés : Mme Henrika LEIBBRAND, Luc PERRIER

Secrétaire de séance : Christelle MONTEREMAL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 10 février 2010 qui est approuvé à l'unanimité.

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE MUNICIPALE
D'ENERGIE DE VALGORGE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 novembre 2008 approuvant la création d'un budget annexe sous forme de régie à autonomie financière nommée « Régie municipale d'énergie de Valgorge », dont le Conseil d'Exploitation était représenté par le conseil municipal sous sa présidence. Il propose d'inclure dans ce conseil les représentants des différentes structures utilisatrices de cette source d'énergie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la nouvelle constitution du conseil d'exploitation de la régie avec les personnes suivantes :
 - Pour le Conseil Municipal : Bernard BONIN, Claudie SEVEYRAC, André JOUVE, Pascale MANFREDI-VIELFAURE, Michel DEGUILHEN, Elisabeth SEVEYRAC, Luc PERRIER
 - Pour les membres extérieurs : Christelle MONTEREMAL (Présidente du Syndicat Intercommunal du Canton de Valgorge), Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie, Madame Béatrice MAISONNEUVE (Directrice de la Maison de Retraite Val de Beaume), Monsieur Daniel DEBROAS (Maison de Retraite) et Alexandre ROMEYER ;

VENTE DE LA PARCELLE N° 94 SECTION AC

Monsieur le Maire indique que la commune est propriétaire de la parcelle n°231 section AC, d'une superficie de 210 M².

Cette parcelle ne présentant aucun intérêt public, il propose de la céder au propriétaire voisin, Madame et Monsieur ANDALORO, pour un montant de 2 100.00 € (deux mille cent euros).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la cession ci-dessus
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

CONTRAT PETITE ENFANCE - TRANSFERT ACTIF/PASSIF

Le Conseil Municipal, après avoir :

Pris connaissance de la prise de compétence « Enfance Jeunesse : création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance » par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie,

Validé le principe du transfert « actif/passif »

Validé le montant du passif du bien affecté,

Ces modalités de définition du montant du passif sont définies ainsi :

- Le remboursement du « capital restant dû » au 1^{er} janvier 2010 correspond à 17,25 % du montant total emprunté par la commune, soit 31096 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **Décide** que le transfert « actif/passif » se soldera sur les bases présentées, par remboursement du « capital restant dû » d'un montant de 31096 euros, à la commune par la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie, dans un délai de 3 mois à compter de la date de la signature de la convention ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention de transfert « actif/passif » lié au transfert de la compétence «Enfance Jeunesse : création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance ».

TARIF LOCATIONS A L'ANNEE 2010

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour les locations à l'année à compter du 1^{er} juillet 2010 :

LIEU – DIT	LOCATIONS A L'ANNEE	EUROS
Chastanet :	Etage Droite	464,00
	Etage Gauche	278,00
	Rez-de-chaussée gauche	404,00
	Rez-de-chaussée droite	464,00
Le Village :	Bas village	348,00
	Cour Perception	203,00
	Dessus Perception	303,00
	Cabinet médical	267,00
	Route de l'Estrade	
	Grand	230,00
	Studio gauche	122,00
	Studio droite	114,00
	Maison de Pays	
Etage Droite	405,00	

	Etage Gauche	200,00
	Boucherie	
	1er Etage	334,00
	2ème étage	343,00
	Local boucherie H.T.	550,00
	Logement dessus Poste	355,00
	Maison Martin	406,00
Le Village :	Ancienne Gendarmerie	
	Logements fond	320,00
	Local Beaume Drobie	167,00
Le Mazel :	Garages	47,50

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de fixer les tarifs proposés.

TARIFS AIRE NATURELLE DE CAMPING ANNEE 2010

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de l'aire naturelle de camping de MARETTE.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs suivants à compter du 15 avril 2010 :

Par jour :

Campeur	2,40 Euros
Enfant - 10 ans	1,55 Euros
Animal domestique	1,55 Euros
Emplacement	1,55 Euros
Branchement Électrique	2,15 Euros
Véhicule	1,30 Euros
Camping car	2,25 Euros
Douche groupe/personne	2,40 Euros

Par mois à compter du 1^{er} mai 2010 :

Garage mort	14,00 Euros
-------------	-------------

FIXATION TARIFS TENNIS 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location du court de tennis pour l'année 2010 :

- 3,40 euros de l'heure et par personne
 - Carte Mensuelle 17,20 euros par personne
 - Carte Semestrielle 25,50 euros par personne
 - Carte Annuelle 43,00 euros par personne
 - Carte Annuelle Etudiant 34,00 euros par personne
- Et moins de 18 ans

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** les tarifs proposés, avec application à compter du 1^{er} mai 2010

TARIF MOBIL HOME 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs 2010 pour la location du mobil home.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants à compter du 15 avril 2010.

La nuit	19,00 Euros
La semaine juillet août	105,00 Euros
La semaine hors saison	54,00 Euros
2 semaines Juillet-Août	137,00 Euros
2 semaines hors saison	77,00 Euros
Mois Juillet-Août	247,00 Euros
Mois hors saison	126,00 Euros

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE 2010

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de location de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Fixe** le prix de location de la salle polyvalente à 57 € par jour à compter du 1^{er} avril 2010

LOCATION TABLES ET BANCS - 2010

Monsieur le Maire propose de réviser le prix de location des tables et bancs appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Fixe** la location d'une table avec deux bancs à 6,00 € à compter du 1^{er} avril 2010

TARIFS LOCATIONS SAISONNIERES POUR 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la saison 2010-2011 des gîtes communaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les tarifs suivants (la location à la nuit ne se fera qu'à titre exceptionnel) :

	Haute-Saison	Moyenne Saison	Basse Saison
1 nuit	69,00 €	69,00 €	69,00 €
2 nuits	116,00 €	116,00 €	116,00 €
3 nuits	180,00 €	156,00 €	140,00 €
4 nuits	225,00 €	187,00 €	163,00 €
5 nuits	272,00 €	221,00 €	187,00 €
6 nuits	306,00 €	247,00 €	207,00 €
7 nuits	348,00 €	290,00 €	232,00 €

TARIFS DU MENAGE DANS LES LOCATIONS SAISONNIERES 2010

Monsieur le Maire indique que certains locataires des locations saisonnières proposent à l'agent d'entretien chargé de l'accueil d'effectuer le ménage à leur place au moment de leur départ .

Il propose donc de fixer le tarif horaire pour le ménage effectué dans les locations saisonnières à la place des locataires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

Fixe à 10,00 euros l'heure de ménage effectuée à compter du 1^{er} juillet 2010

TARIFS GITE D'ETAPE ANNEE 2010

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location du gîte d'étape.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs suivants à compter du 15 avril 2010 :

Nuitée Adulte	10,00 Euros
Nuitée Enfant - 10 ans	6,00 Euros
Location Journée	40,00 Euros
Caution pour location journée	150,00 Euros

Ménage pour location journée	10€ de l'heure (forfait 3H00)
------------------------------	----------------------------------

TARIF POUR DEPOSE ET REMISE COMPTEUR EAU

Monsieur André JOUVE, Adjoint au Maire en charge de l'eau et l'assainissement sur la commune, indique que nous sommes sollicités par des particuliers afin de déposer ou remettre des compteurs d'eau. Il convient donc de convenir du tarif à appliquer pour ces interventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

FIXE à :

- 50,00 € la fermeture de vanne avec dépose de compteur
- 50,00 € la réouverture de vanne avec remise de compteur.

TARIFS CONCESSIONS 2010

Monsieur le Maire propose de fixer le prix des concessions trentenaires du cimetière à compter du 1^{er} avril 2010.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité fixe le prix des concessions trentenaires comme suit :

Concession simple	580,00 Euros
Concession double	1160,00 Euros

FIXATION TAUX DES TROIS TAXES 2010

Monsieur le Maire propose de fixer le taux des trois taxes de l'année 2010.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide** d'augmenter le taux de l'Habitation et du Foncier (bâti et non bâti) pour 2010,
- **Fixe** les taux comme suit:
 - Taxe d'habitation 9,51 %
 - Taxe foncière (bâti) 11,56 %
 - Taxe foncière (non bâti) 76,71 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.